Yvelines 78 CONSEIL GENERAL

Direction des Routes et des Transports

AMENAGEMENT ET DOUBLEMENT DE LA RD 30

CANTONS DE PLAISIR ET MAUREPAS
COMMUNES DE PLAISIR ET D'ELANCOURT

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Demain une ville rendue aux Plaisirois

L'environnement sonore actuel

- Des campagnes de mesures ont été réalisées en 2003 et 2004. Les habitations mesurées sont situées en zone d'ambiance sonore modérée (<65dB(a) le jour et <60dB(a) la nuit).

- Une modélisation acoustique a été réalisée pour obtenir les niveaux sonores moyens annuels :

  12 habitations individuelles, 3 immeubles et 6 bâtiments de bureaux se trouvent en zone d'ambiance sonore bruyante (>65 dB(A) le jour et >60 dB(A) la nuit).

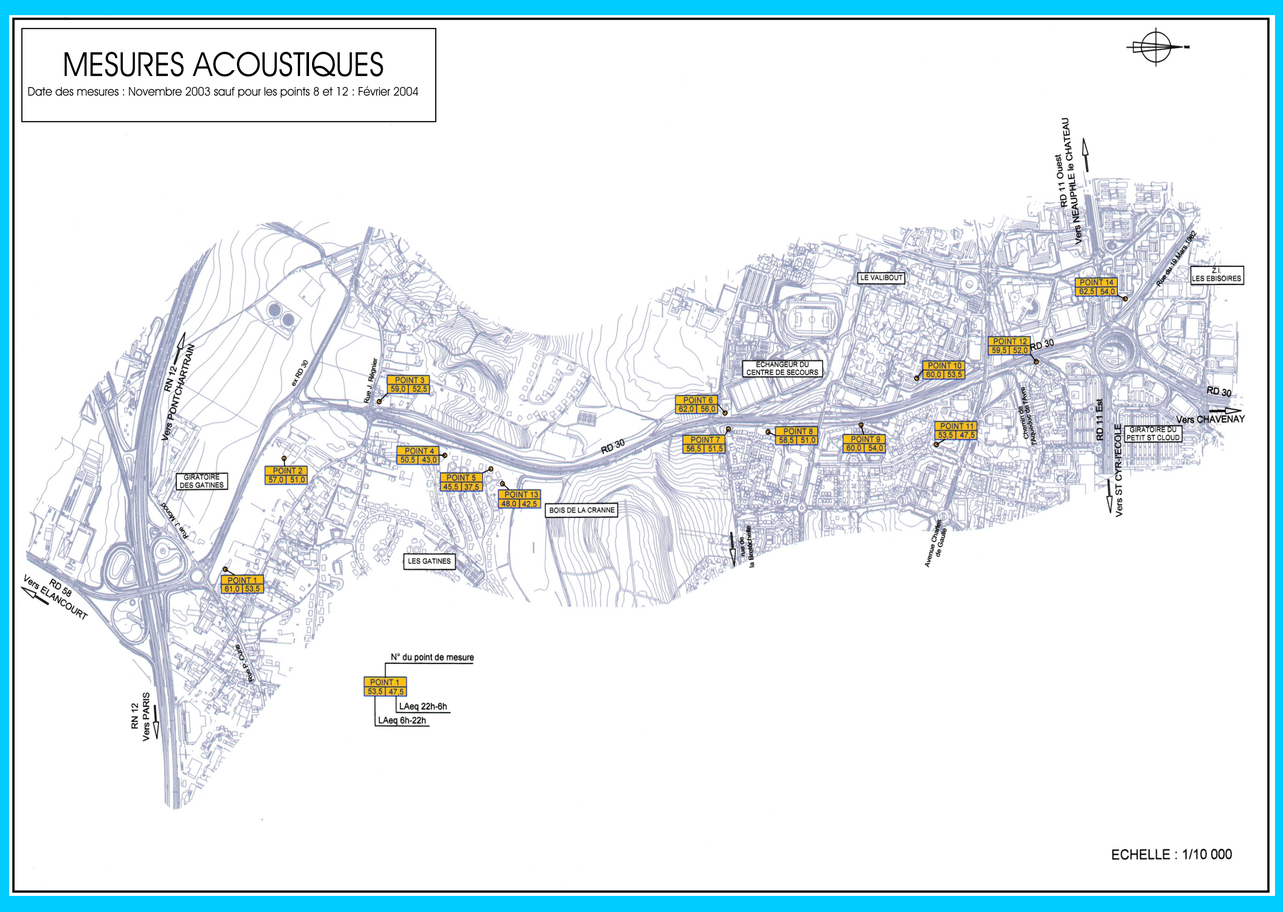

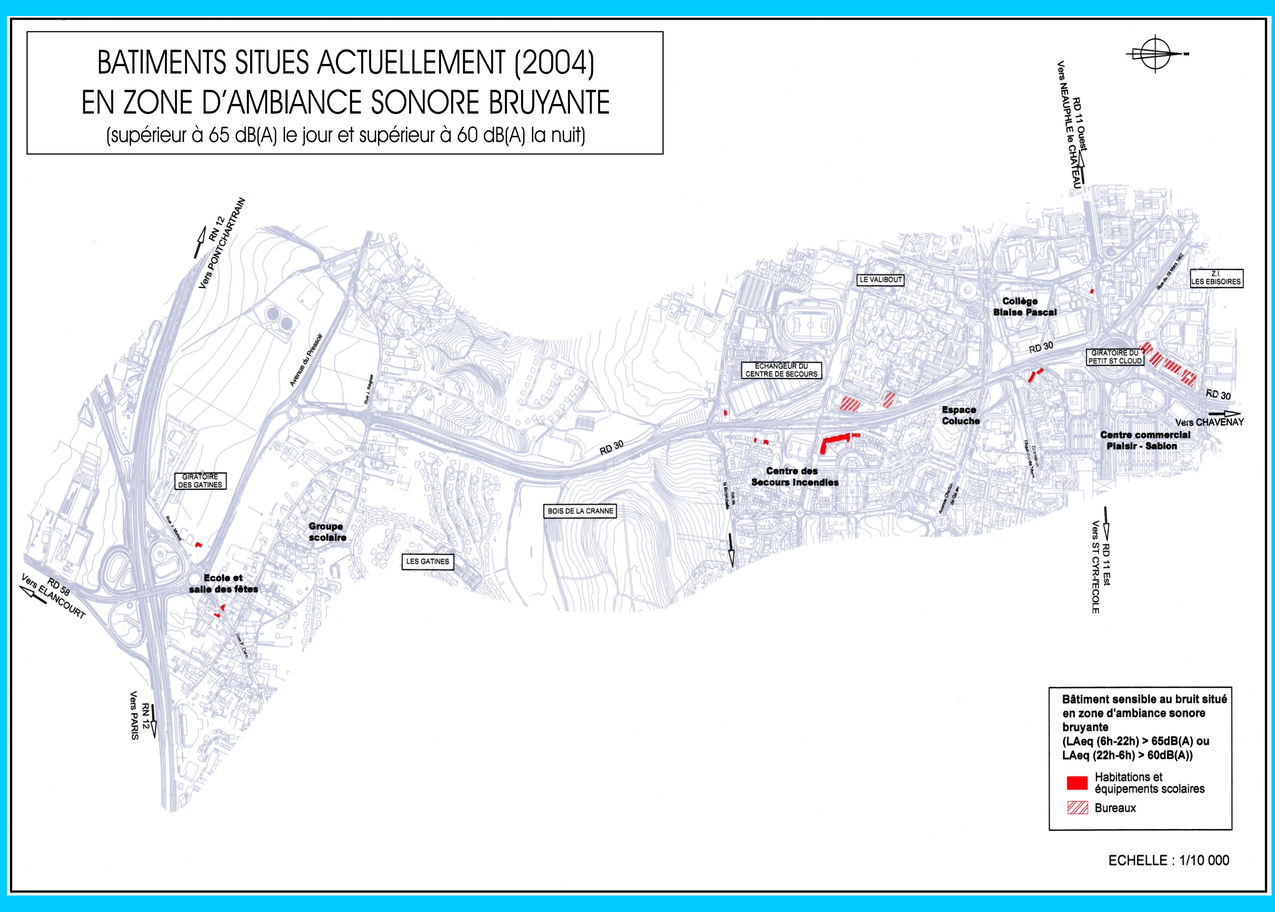

Ce qu'impose la réglementation

Cette carte permet d'identifier les bâtiments à protéger de façon réglementaire par application stricte des seuils.

Cette carte permet d'identifier les bâtiments pour lesquels le Département s'engage à respecter ces seuils permettant une protection plus forte que la réglementation pour les riverains.

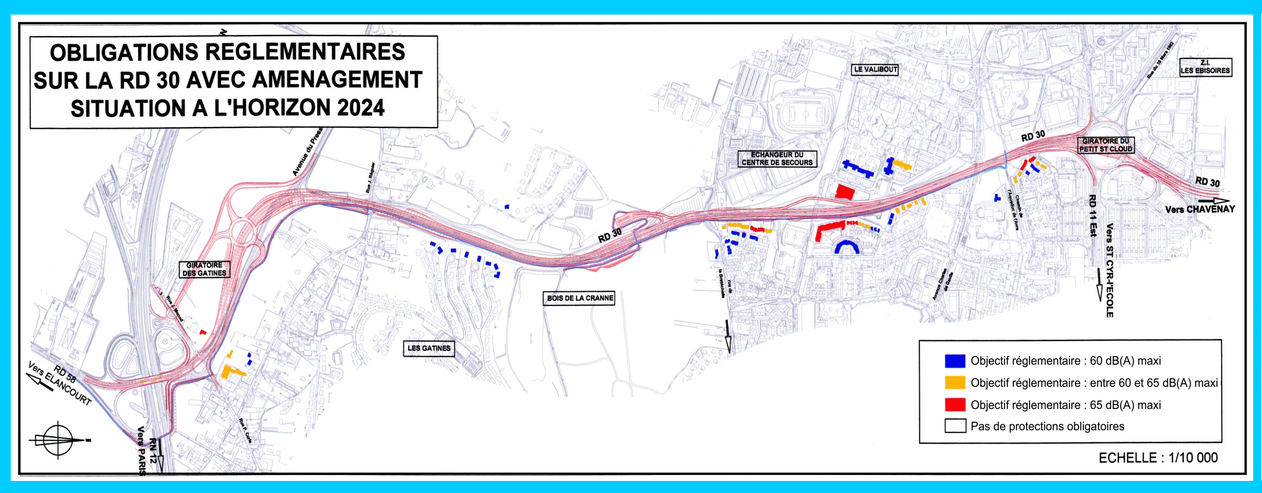

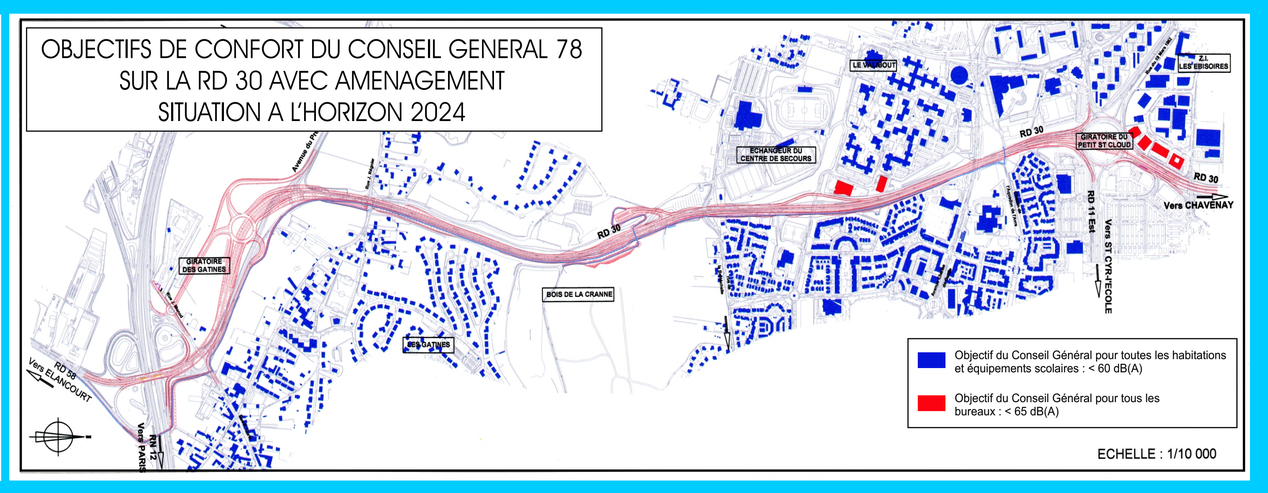

L'OBJECTIF DE CONFORT DU CONSEIL GENERAL EST PLUS EXIGEANT QUE LA REGLEMENTATION EN GARANTISSANT UN NIVEAU ACOUSTIQUE INFERIEUR A 60dB(A) POUR TOUTES LES HABITATIONS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET 65 dB(A) POUR TOUS LES BUREAUX.

L'environnement sonore futur (simulations en 2024) avec projet

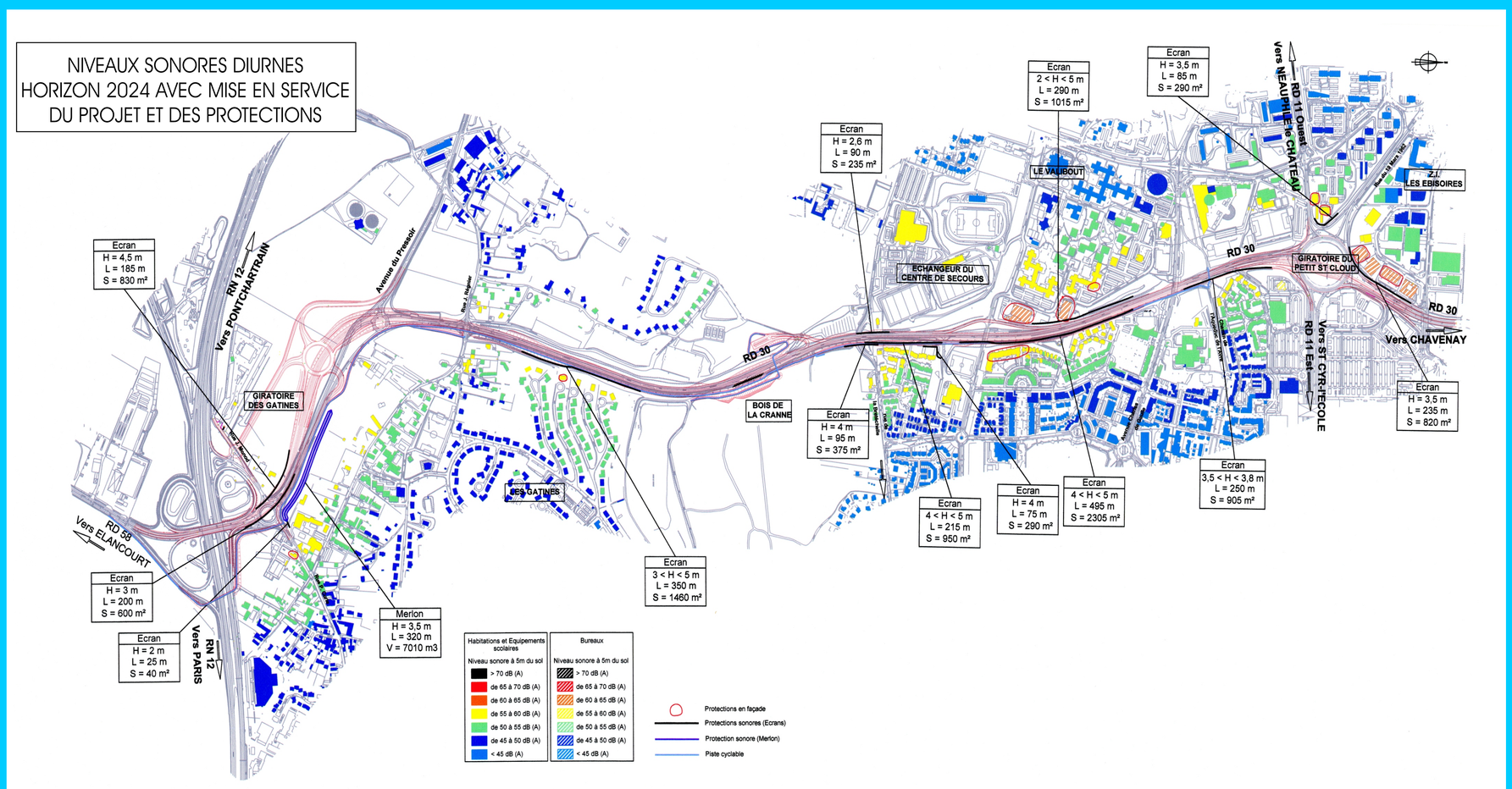

Les riverains seront protégés au-delà de ce qu'impose la réglementation.

La mise en place des protections liées au projet va permettre de ramener les habitations actuellement en zone d'ambiance sonore bruyante à une ambiance sonore modérée.

Des dispositifs de protection à la source (écrans ou merlons*) seront éventuellement combinés à des protections de façade.

De plus, il est sera réalisé une chaussée avec un enrobé acoustique. Les niveaux sonores futurs seront donc plus faibles que ceux présentés (l'enrobé n'a pas été pris en compte dans les simulations).

*Merlons = buttes de terre